

# DREETS

Centre-Val de Loire  
Rapport d'activité

» 2024 »»»»

» Protéger  
Accompagner  
Développer





## Édito

### PROTÉGER, ACCOMPAGNER, DÉVELOPPER : UNE DREETS ENSEMBLIÈRE QUI AGIT À LA FOIS COMME PILOTE, COORDINATRICE ET ANIMATRICE

Le rapport d'activité 2024 DREETS Centre-Val de Loire met en lumière l'engagement des 137 femmes et hommes qui la constituent, ainsi que les résultats obtenus.

Ce document présente nos principales actions, structurées selon les 4 axes stratégiques de la feuille de route 2023-2024 :

- » aller vers une société du plein emploi et des compétences,
- » soutenir les entreprises et les aider à s'adapter aux transitions,
- » protéger les salariés, les consommateurs et les personnes vulnérables,
- » soutenir les publics en difficulté dans leur insertion sociale et professionnelle.

L'année 2024, c'est un engagement accru pour le plein emploi, avec une coopération renforcée entre acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de l'économie. Cette dynamique s'est traduite par des mesures et des programmes ciblés avec un double objectif :

- » soutenir les personnes en recherche d'emploi : développer l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail, notamment les jeunes, les personnes en situation de handicap ou ceux nécessitant des parcours vers l'emploi adapté,
- » répondre aux besoins évolutifs du marché du travail : renforcer l'accompagnement des entreprises en mutation économique, et accélérer le développement des compétences, tant pour les entrepreneurs que pour les salariés.

Dans l'exercice des missions régaliennes de contrôle, 2024 a également été marquée par :

- » la lutte contre les fraudes, notamment liées à l'origine des denrées alimentaires, comme la francisation ou la présentation trompeuse de produits, action essentielle pour garantir la transparence et la sécurité des consommateurs,
- » un renforcement de l'action des services de l'inspection du travail, en particulier pour prévenir les accidents graves et mortels.

L'accompagnement des publics vulnérables a aussi été une priorité, notamment : mettre à l'abri, développer le logement adapté, favoriser l'accès aux droits, lutter contre la précarité alimentaire. Les initiatives et projets développés ont visé un soutien adapté, propre à favoriser l'inclusion de tous dans la société : citoyens des quartiers politiques de la ville, réfugiés...

Par l'accueil des épreuves de tir à Châteauroux, notre région a également participé à l'organisation des Jeux Olympiques.

En garantissant la sécurité des consommateurs et des salariés, les agents de la DREETS ont contribué au succès de cet événement d'envergure.

Ainsi, le rapport d'activité que nous vous présentons, illustre la diversité des actions menées pour promouvoir le plein emploi, protéger les consommateurs, défendre les droits des salariés et soutenir les populations vulnérables, accompagner les transitions des entreprises.

Avec le soutien d'initiatives spécifiques et ciblées, en favorisant la transversalité entre services et en renforçant la coopération avec ses partenaires riches et variés, la DREETS maintient un rôle essentiel dans le développement économique et social de la région.

Grâce à sa modernisation, notamment numérique, elle s'adapte aux défis actuels et futurs, contribuant ainsi à l'inclusion sociale et au développement d'une économie performante et durable.

### » Véronique CARRÉ

Directrice régionale

# SOMMAIRE

**04** » MISSIONS,  
ORGANISATION, MOYENS

**06** » ENTREPRISES, EMPLOI  
ET COMPÉTENCES

**12** » COHÉSION SOCIALE  
ET SOLIDARITÉ

**16** » TRAVAIL ET  
RELATIONS SOCIALES

**18** » CONCURRENCE  
ET CONSOMMATION

**20** » PARTENARIATS  
ET TRANSVERSALITÉS

**22** » VIE AU TRAVAIL ET  
MODERNISATION DE LA DREETS

## MISSIONS

**La DREETS Centre-Val de Loire est un service déconcentré de l'État, commun aux ministères de l'économie, du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale.**

Elle met en œuvre les politiques publiques, pilote, coordonne et anime les actions avec les directions départementales et les acteurs locaux.

Elle est l'Interlocutrice régionale, en matière économique et sociale, pour les entreprises, ainsi que pour divers acteurs socio-économiques, associatifs et institutionnels.

La DREETS est placée sous l'autorité de la Préfète de région et des directions générales des ministères, pour l'inspection du travail et la régulation de la concurrence.

## ORGANISATION

En Centre-Val de Loire, elle se compose de **4 pôles d'expertise** qui collaborent en transversalité, **soutenus par un service d'appui au pilotage territorial et un secrétariat général :**

- » **Pôle entreprises, emploi, compétences** - 2EC
- » **Pôle cohésion sociale** - CS
- » **Pôle travail** - T
- » **Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie** - C

## MOYENS

Les **137 agents** agissent ensemble **pour adapter au mieux les politiques publiques** aux caractéristiques des territoires et des publics de notre région.

**En partenariat avec les collectivités, les entreprises et les associations, la DREETS agit pour protéger, anticiper et renforcer la cohésion sociale et économique**, tout en favorisant un développement durable et inclusif.

### MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



**137**  
agents DREETS\*



**459,3 M€**  
en 2024

\*à la cité Coligny d'Orléans et dans les territoires au sein des directions départementales interministérielles concernées

Pour en savoir plus sur la DREETS, vous pouvez consulter la plaquette institutionnelle <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/> > rubrique : missions > les missions de la DREETS.

# CHAMPS D'INTERVENTION



## OBSERVER, ANALYSER ET EVALUER

La DREETS a recours à des traitements statistiques et conduit des études afin d'éclairer la situation économique et sociale de la région à travers diverses publications.

Elle évalue ses politiques publiques pour mieux adapter l'action de l'État au regard des besoins de chaque territoire et de ses habitants.

# SOUTENIR L'EMPLOI ET LA COMPÉTITIVITÉ, DÉVELOPPER DES VOCATIONS

Les contrats aidés sont des dispositifs qui permettent de soutenir l'emploi des personnes en difficulté sur le marché du travail.



Ils visent à **favoriser l'embauche de publics en difficulté d'insertion**, tels que les jeunes, les demandeurs d'emploi de longue durée ou les personnes en situation de handicap.

Grâce au **soutien financier de la DREETS**, ces contrats **facilitent la création de postes** et **encouragent les employeurs à recruter** des personnes qui pourraient rencontrer des obstacles à l'emploi.

Ils contribuent à **dynamiser le marché du travail** et favorisent **l'accès à un emploi durable** notamment **dans les zones de redynamisation rurales et les quartiers de la politique de la ville**.

## 2 143 CONTRATS AIDÉS



**1 156** parcours emploi compétences (PEC)

**256** contrats initiative emploi (CIE)

**731** emplois francs

Le parcours emploi compétences s'adresse au secteur non marchand et le contrat initiative emploi au secteur marchand

Le plan national « France 2030 » représente un investissement de 54 milliards d'euros sur 5 ans, ayant pour but d'améliorer la compétitivité industrielle par l'innovation et de développer des technologies d'avenir.

Ce plan est mis en œuvre au travers d'appels à projets.

Ceux-ci visent à soutenir des entreprises et des projets qui s'inscrivent dans les stratégies de développement et d'accélération définies par l'État.

## PLAN D'INVESTISSEMENT FRANCE 2030

Le volet national soutient **172** projets en région Centre-Val de Loire pour un **montant d'aides de l'État de 346 M€**.

De plus, l'État et la Région Centre-Val de Loire **soutiennent les entreprises** de la région dans leurs projets d'innovation au travers du volet régionalisé de France 2030 :

**48** lauréats ont bénéficié de **18,6 M€** d'aide. Un résultat obtenu **grâce à la mobilisation de tous les acteurs économiques de la région** pour détecter et accompagner les projets, en particulier DEV'UP et Bpifrance.

Le service économique de l'État en région (SEER) est à l'écoute des entreprises pour les soutenir dans leurs projets en Centre-Val de Loire :

- » **politique industrielle par filière** : santé, énergie, automobile, aéronautique et défense, industrie agroalimentaire, cosmétique,
- » **projets d'investissement et de développement.**



## LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE

La 13<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'industrie a été lancée le 15 novembre 2024 avec une visite des ateliers de parfums Dior.

Cet événement offre l'opportunité de mettre en lumière les métiers de l'industrie et de susciter des vocations, notamment auprès des jeunes, dans un secteur mêlant artisanat et innovation.

Ce secteur revêt une importance significative pour la région Centre-Val de Loire où se situe la Cosmetic Valley.



# OPTIMISER LES RESSOURCES HUMAINES, ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ET L'INNOVATION

La prestation de conseil en ressources humaines (PCRH) proposée par la DREETS aide les entreprises à ajuster leur stratégie RH en fonction de l'évolution de leur activité, à faciliter le recrutement et, au final à améliorer leur compétitivité.



Cette prestation à destination des TPE-PME, soutenue par des fonds de la DREETS, offre un accompagnement personnalisé.

## 31 ENTREPRISES SOUTENUES PAR LE DISPOSITIF DE CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

Près de 425 000 €, un développement continu en 2024 auprès des TPE/PME (< 250 salariés).

Thématiques prioritaires des accompagnements :

- » **professionnalisation** des ressources humaines,
- » **gestion prévisionnelle** des Emplois et des Compétences (GPEC),
- » **organisation** du travail **et qualité** de vie au travail (QVT),
- » **assistance** au recrutement **et amélioration** de l'attractivité.

Le dispositif « transitions collectives » (TRANSCO) cible les salariés en emploi fragile.

Il prévient les licenciements en accompagnant les personnes dans leur emploi vers des métiers porteurs, en lien avec les évolutions technologiques et la transition écologique.

En facilitant cette reconversion, TRANSCO **soutient également les employeurs** dans l'anticipation des mutations économiques.

## TRANSCO EN 2024

» **21 entreprises** engagées

» **250 salariés** participant aux réunions d'information collective,

» **104** accompagnement / conseil en évolution professionnelle (CEP),

» **51** entrants en formation.

La DREETS et les DDETS/ PP sont des interlocutrices clés pour les entreprises en difficulté.



Elles analysent les problèmes rencontrés et collaborent avec divers partenaires pour préserver l'activité et les emplois en orientant vers les dispositifs d'aide appropriés.

La Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) agit comme point d'entrée régional pour les entreprises industrielles en difficulté.

Elle intervient de manière proactive et confidentielle, depuis la détection précoce des problèmes jusqu'à l'accompagnement des restructurations, y compris lors de procédures collectives.

## 296 ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ SUIVIES SUR LA RÉGION

L'État, les collectivités et différents partenaires soutiennent **DURALEX entreprise emblématique, qui incarne l'excellence à la Française !**

Inauguration d'un magasin éphémère de l'entreprise Duralex® SCOP SA à Orléans, en présence de Sophie Brocas Préfète de la région Centre-Val de Loire et du Loiret et avec Orléans Métropole.



# DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE, UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTÉE, PROTÉGER LES JEUNES APPRENANTS

L'apprentissage joue un rôle central dans l'insertion professionnelle des jeunes, notamment de ceux issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Il constitue un levier de réussite pour les entreprises, développe leur attractivité auprès des talents de demain.

En 2024, l'aide aux employeurs pour le recrutement d'un apprenti s'élève jusqu'à 6 000 €.

Elle est versée directement aux entreprises.

Fin 2024 en Centre-Val de Loire, l'offre de formation par apprentissage est composée de 106 organismes ou centres de formation. Cela indique une progression de 9 % (entre 2023 et 2024).

La Prépa-apprentissage a offert, jusqu'à fin 2024, un accompagnement sur mesure pour les jeunes, comprenant des modules adaptés à leurs besoins.

La DREETS soutient et anime le réseau de l'apprentissage pour améliorer l'information et la coordination des acteurs locaux de l'alternance, notamment sur la thématique Santé et Sécurité au Travail des jeunes apprenants.



## RISQUES PROFESSIONNELS DES JEUNES

**Il est essentiel de veiller à ce que les jeunes apprenants bénéficient d'un environnement d'apprentissage sûr et protecteur.**

Cela inclut des mesures telles que la **formation aux pratiques de sécurité, la mise en place de protocoles d'urgence et la supervision adéquate** par des professionnels qualifiés.

# ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI, INSÉRER DURABLEMENT LES JEUNES DANS L'EMPLOI

La loi sur le plein emploi du 18 décembre 2023 vise à renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi ainsi que des entreprises. Cette ambition s'appuie sur l'engagement collectif et coordonné de tous les acteurs du secteur de l'insertion et de l'emploi.

Cette loi modernise les modalités de gouvernance en introduisant des Comités Locaux pour l'Emploi (CPLÉ) qui sont co-présidés par l'État et les collectivités territoriales, à chaque échelon territorial.

Ces instances élaborent des feuilles de route territoriales qui priorisent les actions concrètes et opérationnelles à réaliser.

Elles visent à répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises, au plus près des besoins territoriaux.

La DREETS Centre-Val de Loire accompagne le déploiement de ces instances opérationnelles en lien avec le Conseil régional et avec l'appui de France Travail.

## Les Comités Locaux pour l'Emploi visent à :

- » favoriser des emplois durables et inclusifs,
- » renforcer la cohésion sociale et économique,
- » promouvoir l'égalité des chances,
- » lutter contre les discriminations sur le marché du travail.

Ainsi, ils favorisent l'accès à des opportunités professionnelles pour tous, quelle que soit leur origine, genre ou statut social.

L'accompagnement renoué des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) voulu par l'État, vise à aider les personnes à s'insérer durablement dans l'emploi.

L'ambition est d'aider chaque individu à surmonter les obstacles sociaux et professionnels :

- » en coordonnant activement les acteurs,
- » en établissant des parcours de remobilisation et de suivi renforcés.

Ces nouvelles modalités d'accompagnement renforcé sont généralisées à compter de 2025.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, chaque bénéficiaire du RSA est automatiquement inscrit à France Travail (ex-Pôle emploi).

## ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (BRSA)

Cet accompagnement plus intensif a été expérimenté dans le Loiret\* en 2023 et 2024 avant d'être généralisé en 2025 à l'ensemble du territoire français.

\*en 2023, cantons de Montargis et Châlette-sur-Loing, rejoints, en 2024, par ceux de Courtenay et Lorris (2 700 puis 4 000 BRSA)

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) facilite l'accès à un emploi durable pour les jeunes.

Il offre un accompagnement intensif via France Travail et les Missions Locales.

Il cible les 16-25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) qui ne sont ni étudiants ni en formation.

En 2024, 10 246 jeunes ont intégré le CEJ.

Les 20 Missions Locales de la région ont soutenu 37 067 jeunes en 2024, couvrant divers domaines tels que la formation et l'accès aux droits, avec un financement DREETS de 20 M€.

## ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES PAR LES MISSIONS LOCALES

**30 554** accompagnements vers l'emploi (hors alternance)

**1 618** contrats d'apprentissage/professionnalisation

**6 022** accès à la formation

**1,5 M€** d'allocations versées aux jeunes

## FAVORISER L'INCLUSION ACTIVE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI (PACTE, FSE, IAE ET EMPLOIS ADAPTÉS)

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (Pacte) vise à développer les compétences des personnes en recherche d'emploi, en tenant compte des besoins économiques locaux.

Il se concentre particulièrement sur les publics **peu ou pas qualifiés** avec un objectif de **78% d'entrées en formation**.

Le soutien financier de l'Etat au Conseil régional du Centre-Val de Loire est priorisé sur le financement de formations pour :

- » jeunes de moins de 26 ans n'ayant pas obtenu le niveau bac + 2,
- » personnes de **26 à 54 ans** avec un **niveau infra bac**,
- » **séniors** de 55 ans et plus,
- » allocataires du **RSA** et travailleurs **handicapés**, sans condition de diplôme.

### PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

Financé par l'État à hauteur de **51,5 M€**  
Financé par la Région à hauteur de **64 M€**

**26 794 entrées en formation** dont près de **78% pour des publics pas ou peu qualifiés**

Le Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences pour la **période 2024-2027** a été signé par la ministre du Travail, Catherine Vautrin, et le Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Le Fonds social européen+ (FSE+) est l'instrument principal de l'Union européenne pour investir dans le capital humain.



Dans la région Centre-Val de Loire, le **budget attribué** s'élève à **un peu plus de 57 M€ (au titre du programme 2021-2027)**.

Le FSE+ se concentre sur **3 priorités** essentielles :

- » l'insertion socioprofessionnelle et l'inclusion sociale,
- » le retour à l'emploi des jeunes,
- » la lutte contre le décrochage scolaire.

Ces priorités représentent **85 % du budget régional**.

Le montant programmé au titre du FSE à fin 2024 est de **plus de 30 M€** soit plus de 53% du montant prévisionnel alloué.

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) vise à aider les personnes en difficulté à accéder à l'emploi grâce à un accompagnement adapté.

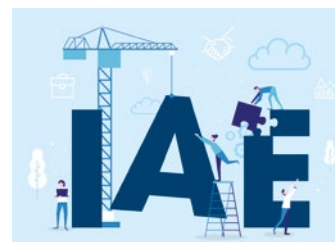
En 2024, **162 structures de l'IAE** ont été conventionnées. Il s'agit de **chantiers d'insertion (ACI)**, **d'entreprises d'insertion (EI)**, **d'associations intermédiaires (AI)** et **d'entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)**. Toutes ces structures ont bénéficié d'un financement de l'État pour un **montant total de 43 M€** grâce auquel elles ont pu concourir à l'insertion de **plus de 10 000 personnes**.

L'accent a été mis sur la **stabilisation du développement des structures**, en priorisant le **secteur marchand** et l'implantation dans les **zones peu desservies**.

**162** structures conventionnées

**43 M€** de financement

L'insertion par l'Activité Économique a soutenu plus de **10 000 personnes**.  
Priorisation du **secteur marchand** et des **zones peu desservies**.



Les entreprises adaptées (EA) soutiennent l'insertion des travailleurs handicapés en leur offrant des conditions de travail adaptées et en les préparant à des emplois durables en milieu classique.

La région Centre-Val de Loire décompte 35 entreprises adaptées conventionnées en 2024.

La DREETS a apporté un soutien financier de 33,1 M€ pour soutenir l'insertion de 2 360 personnes dans ces structures.



Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail.

Article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948



## FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET À DES FORMATIONS DE QUALITÉ, CERTIFIER DES MÉTIERS ESSENTIELS

Le Service Régional de Contrôle (SRC) enregistre et suit les activités des organismes de formation.

Les agents contrôlent leur aspect administratif et financier, et informent usagers et partenaires sur la réglementation. En 2024 la région comptait 3 651 organismes de formation.



Fin 2024, près de 28 % des organismes sont certifiés qualité QUALIOPi.

Les contrôles se sont concentrés sur le Compte Personnel de Formation (CPF) et les obligations des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

715 nouveaux organismes enregistrés en 2024

22 contrôles dont 7 engagés sur l'année

225 000 € de sanctions financières  
dont 58 000 € au titre du  
Compte Personnel de Formation



La mission de certification est cruciale pour reconnaître les compétences et valoriser les métiers sociaux et paramédicaux.

La DREETS délivre des diplômes d'État pour 21 professions, et organise les jurys pour la validation des acquis de l'expérience (VAE), permettant de faire reconnaître ses expériences par une certification professionnelle. Elle attribue également des titres professionnels dans divers secteurs (délivrés par le ministère du travail).

La DREETS joue un rôle clé dans la reconnaissance des certifications européennes liées aux professions paramédicales.

Elle s'assure de l'authenticité des diplômes obtenus au sein de la région.

en 2024, 3090 diplômes d'État dans les secteurs paramédical et social ont été délivrés par la DREETS

21 métiers concernés tels qu'aide-soignant, accompagnant éducatif et social

474 agrément de titres ont été octroyés à des établissements de formation régionaux



## DÉVELOPPER L'ACCÈS AU LOGEMENT, PROTÉGER LES PUBLICS EN SITUATION VULNÉRABLE

Hébergement, insertion et accès au logement

**69,8 M€ dont 42 M€**

de crédits DREETS dédiés à l'hébergement

**3900 places en hébergement généraliste**

(urgence, insertion, réfugiés)

**2762 places en logement accompagné (1085**

en pensions de famille et **1677** en intermédiation locative)

**299 places dédiées aux femmes victimes de violence**



Les politiques d'hébergement, insertion et d'accès au logement (AHI) ont pour objectif de :

- » soutenir les SIAO\*-115, présents dans chacun des départements, pivots essentiels du dispositif de veille sociale pour l'accueil et l'orientation de personnes en difficulté ayant des besoins d'hébergement d'urgence ou de logement adapté, (\* Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
- » mettre à l'abri les personnes en difficulté dans des centres d'urgence, des structures d'insertion ou des hôtels, tout en soutenant les accueils de jour,
- » renforcer le logement adapté pour les personnes vulnérables, en particulier celles isolées et qui ont un parcours en hébergement, à travers des solutions comme les pensions de famille, les résidences accueil et l'intermédiation locative.

Un « chez soi d'abord, mais pas tout seul ». Les pensions de familles associent logement individuel et espace collectif.

Cela inclut un personnel qui accompagne la vie quotidienne et établit des liens avec l'environnement de proximité : mairie, services sanitaires et sociaux, voisinage.

Ce dispositif, soutenu par les 2 plans « Logement d'abord », résultent d'une collaboration entre associations, bailleurs sociaux, collectivités locales et l'État pour financer l'investissement (DREAL/DDT) et le fonctionnement (DREETS/DDETS-DDETSPP).

Se mobiliser pour les pensions de famille :

Animée par Pierre Ferreri\* et son équipe, une après-midi du 25 novembre a permis de favoriser des échanges entre professionnels et des témoignages, avec la participation de : la Dihal (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement), Tours Métropole Habitat, Les Résidences de l'Orléanais, Métropole d'Orléans, associations - Le Relais, SOLIHA et ASLD.

(\*directeur régional adjoint de la DREETS)

En Centre-Val de Loire 81 places de pensions de familles ont été créées en 2024, avec une cible à 600 places pour 2027.



**Protéger les publics vulnérables est crucial, car cela permet de garantir dignité et sécurité.**

Le financement par la DREETS des **mesures pour les adultes protégés - tutelles/curatelles** - ainsi que **le contrôle et l'évaluation de la qualité des prises en charge des dispositifs sociaux** par la **Mission Régionale**, visent à atteindre cet objectif.

**La DREETS contribue également à la protection de l'enfance, à l'accès aux droits. S'y ajoute la lutte contre la précarité alimentaire et menstruelle**, essentielle pour garantir des conditions de vie décentes.

Avec le **Pacte des solidarités 2024-2027**, l'État, en lien avec le commissaire à la lutte contre la pauvreté, reconduit son **engagement aux côtés des acteurs de la solidarité** de la région – collectivités et associations – **pour déployer des actions** comme les petits déjeuners gratuits à l'école, l'accès aux loisirs et à la culture.



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES  
HANDICAPÉES  
*Égalité  
Territoires  
Citoyenneté*

Programme  
**« MIEUX MANGER POUR TOUS »**  
Résultats de l'appel à projet 2024

## PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS : 79,2M€

**22 900** adultes protégés

## LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : ENFANCE, ACCÈS AUX DROITS ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**2,6 M€** d'aide alimentaire mobilisés dont

**1,9 M€** pour le programme « Mieux manger pour tous »

## CONTRÔLE DES DISPOSITIFS SOCIAUX PAR LA MISSION RÉGIONALE INSPECTION CONTRÔLE ÉVALUATION (MRICE)

**104** contrôles réalisés,

**52** appuis de la DREETS aux DDETS, DDETSPP

# CO-CONSTRUIRE UNE ACTION CONCERTÉE DANS LES TERRITOIRES, LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE ET DES SOLUTIONS INCLUSIVES POUR LES RÉFUGIÉS



Développer une action coordonnée des acteurs locaux dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) est essentiel pour favoriser le **développement inclusif**, co-construire des **solutions adaptées** en faisant des habitants la force motrice.

En 2024, le Centre-Val de Loire comptait **57 QPV pour 19 contrats de Villes**. Ces contrats ne sont pas de simples documents. Ils incarnent **des projets sur une durée de 6 ans**, ciblant **des enjeux cruciaux des habitants**.

En effet, **la politique de la ville contribue à la réussite éducative, à l'accès à l'emploi**. Les projets, mieux adaptés aux besoins spécifiques de chaque quartier, **renforcent la cohésion sociale**.

La stratégie régionale vise à accompagner chaque personne selon sa situation en s'appuyant sur les associations locales. Les initiatives, telles que « **Les quartiers de l'emploi : toutes et tous engagés** », illustrent la créativité et l'énergie des QPV.

## » CHIFFRES CLÉS 2024

Politique de la ville

**9,3 M€**

**19 contrats de ville** répartis sur 19 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et 30 communes



La DREETS, en collaboration avec « Villes au carré », a publié une **brochure intitulée « Les quartiers de l'emploi, toutes et tous engagés »** qui présente [20 actions en faveur de l'emploi dans les quartiers sensibles du Centre-Val de Loire](#)

Cette initiative résulte d'un **effort collectif continu pour soutenir l'emploi dans ces zones**. Les **20 fiches d'expériences** détaillent les actions menées par des personnes engagées. Une **carte interactive** localise les initiatives par département et par problématique, et une analyse permet de mieux comprendre les enjeux.

La politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés, vise à accompagner les personnes dans leur insertion sociale et professionnelle : apprentissage linguistique, accès aux droits, à la santé, à la formation, à l'emploi...

Les orientations nationales font de l'emploi la priorité, avec un accent particulier sur les jeunes de moins de 25 ans ainsi que sur les femmes.

Il est **essentiel d'agir en faveur de l'insertion professionnelle des étrangers** primo-arrivants dont les réfugiés pour favoriser leur intégration et leur autonomie.

### CTAI EN RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

**6 contrats territoriaux d'accueil et d'intégration** signés conjointement par l'État et les collectivités territoriales volontaires, dont 1 avec le Conseil régional.

Les Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration (CTAI) permettent aux collectivités de s'associer avec l'État pour aider les primo-arrivants, dont les réfugiés, à s'intégrer en facilitant leur accès au logement et à l'emploi.

**TERRITOIRES  
d'INTÉGRATION**

## Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés



Le programme AGIR vise à systématiser l'accompagnement global des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) vers l'emploi, le logement et l'accès aux droits.

Cet accompagnement est proposé pendant 24 mois maximum.

### CHIFFRES CLÉS 2024

**1,8 M€**

dédiés aux accompagnements vers l'emploi et le logement dans le programme AGIR

**572 personnes**

ont intégré le programme en 2024

(ce sont en moyenne 671 personnes par mois qui sont suivies en file active)



## Job dating pour des réfugiés chez Honda à Ormes (Loiret)



**3 minutes** pour présenter l'activité et les emplois recherchés « on ne cherche pas la compétence on la développe ».

Dans le cadre de la Semaine nationale de l'intégration, le club « Les entreprises s'engagent » du Loiret a organisé une rencontre le 16 octobre 2024.

8 entreprises ont participé et une dizaine de réfugiés étaient présents, accompagnés par l'association VILTAIS. Cette association aide à leur insertion sociale et professionnelle.

# PROTÉGER LES SALARIÉS, NOTAMMENT LES PLUS VULNÉRABLES, DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION

Les activités de l'inspection du travail visent à garantir le respect des droits des travailleurs et la conformité des pratiques des employeurs aux réglementations.

Cela inclut, notamment, la vérification des conditions de travail, l'évaluation des mesures de sécurité et de santé sur les lieux de travail, ainsi que le contrôle du respect des horaires et des contrats. Ce service lutte également contre le travail illégal et les discriminations, notamment femmes/hommes tout en protégeant les travailleurs vulnérables.



L'inspection du travail offre conseils et recommandations aux employeurs et aux salariés et contribue ainsi à promouvoir un environnement de travail équitable et sécurisé pour tous. Elle promeut le dialogue social et la formation continue qui jouent un rôle clé dans le développement d'une culture de la prévention au sein de l'entreprise.

Le plan régional santé au travail 4 (PRST4), boîte à outils à disposition des entreprises en faveur de la santé au travail, vise à créer des environnements de travail plus sûrs.

**8 187** interventions concernant :  
+ de 4000 établissements  
+ de 200 000 salariés

---

**6 670** suites à interventions

---

**78,5%** des interventions ont fait l'objet d'une suite (observation, mise en demeure, PV, sanction...)

Véronique Carré et Géraud Tardif, directeur de la DDETS 45, attentifs aux explications du dirigeant d'Orléans Logistique. L'occasion de présenter les actions conduites par cette entreprise alliant prévention des risques et performances

Deux campagnes d'information et de contrôle nationales pour renforcer la protection des travailleurs, et des campagnes menées localement pour les apprentis.

Équipement du travail 2023-2024 et Prévention des accidents du travail 2024 : incitation des employeurs à respecter leurs obligations



## LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL : DES CAMIONS DE DÉMÉNAGEMENT CONTRÔLÉS EN INDRE-ET-LOIRE PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT

Le 8 juillet, les inspecteurs du travail de l'unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal (URACTI) de la DREETS ont mené une opération de contrôle ciblée de camions de déménagement, à Tours et au péage de Monnaie sur l'A10, avec l'appui de contrôleurs des transports terrestres de la DREAL et d'agents de l'URSSAF.

Les sanctions de l'inspection du travail visent à sanctionner les entreprises qui ne respectent pas les réglementations en vigueur.

Les sanctions peuvent varier en fonction de la gravité de l'infraction, allant des amendes pécuniaires à des mesures plus strictes, comme la suspension d'activité.

Le 11 septembre 2024, une convention partenariale relative à la mise en application du droit pénal du travail a été signée entre la DREETS et le parquet général de Bourges. L'objet de cette convention est de fixer un cadre général d'organisation des relations entre les Parquets des tribunaux judiciaires de Bourges et de Châteauroux et les services de l'Inspection du travail.

**107** procès-verbaux une majorité concernant le travail illégal et les manquements ayant provoqué des accidents du travail

---

**108** décisions d'amendes administratives notifiées pour un montant total de **544 250 €**

---

**2** amendes administratives notifiées pour non-respect des règles en matière d'égalité professionnelle Femmes/Hommes

---

**10** recours contentieux contre ces décisions ou leur recouvrement

# CONTRÔLER, INFORMER ET RENSEIGNER, DÉVELOPPER LE DIALOGUE SOCIAL EN ENTREPRISE

Les salariés protégés (notamment représentants du personnel) ne peuvent faire l'objet d'un licenciement, individuel ou collectif, sans l'autorisation de l'inspection du travail, pendant toute la durée de leur mandat et au-delà.

Lors de l'enquête contradictoire, l'inspection du travail vérifie notamment que la rupture du contrat n'est pas une mesure discriminatoire, liée aux fonctions de représentation du salarié.

La décision de l'inspection du travail, qui autorise ou refuse le licenciement, peut faire l'objet d'un recours devant le Ministre ou le juge administratif.

## AUTORISATION DES LICENCIEMENTS DE SALARIÉS PROTÉGÉS

**674** décisions prises avec une majorité de décisions d'autorisation

**6** recours en 2024



Les services de renseignements en droit du travail des 6 départements sont accessibles au numéro unique 0 806 000 126 - pour aider les employeurs et les salariés, notamment des TPE/PME, à obtenir des informations sur le Code du travail, les conventions collectives et la jurisprudence. La confidentialité des demandes est garantie.

Ces informations concernent l'ensemble des secteurs d'activité (agriculture, industrie, commerce, transports, services...) et portent notamment sur :

- » le contrat de travail (embauche, exécution, rupture),
- » le salaire, la durée du travail, les repos et les congés payés,
- » le règlement intérieur et le droit disciplinaire,
- » la médecine du travail,
- » les statuts spécifiques (assistantes maternelles, particuliers employeurs...).

Les usagers peuvent contacter le Service de Renseignement en droit du travail grâce au numéro unique :

**08 06 000 126**

(également par messagerie et sur rendez-vous)

**36 781** questions traitées

Ils peuvent également retrouver des informations pratiques en droit du travail sur le [Code du travail numérique](#)

Le système d'inspection du travail appuie et accompagne le dialogue social dans les entreprises et sur le territoire.

Il assure le suivi et le bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel et le respect des obligations relatives au droit collectif.

Au niveau national, du 25 novembre au 9 décembre 2024, environ **5 millions de salariés des très petites entreprises (TPE)**, comptant moins de 11 employés, ainsi que les **particuliers employeurs**, ont été invités à voter pour le syndicat qui les représentera pendant 4 ans.

Les services du travail et le service communication de la DREETS ont soutenu la campagne 2024 via :

- » la diffusion d'affiches dans les départements,
- » l'accès facilité aux vidéos / tutos sur le vote électronique, aux programmes des candidats-syndicats et à la plateforme de vote.

**Hier**  
Camille passait beaucoup de temps dans les transports pour se rendre au bureau.

**Aujourd'hui**  
le télétravail lui offre un meilleur équilibre entre sa vie professionnelle et personnelle.

**Demain**  
elle pourra faire évoluer sa carrière avec son droit à la formation.

Salariés d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employés à domicile  
**comme Camille**  
**VOTEZ**  
pour le syndicat qui fera valoir vos droits

**DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024**  
par courrier ou en ligne sur [election-tpe.travail.gouv.fr](#)

**Votez pour être représenté, c'est être mieux conseillé, accompagné et défendu !**

Serveurs, employés de boulangeries, ouvriers du bâtiment, assistantes maternelles...

# LUTTER CONTRE LA FRAUDE, DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT COMMERCIAL SÛR ET ÉQUITABLE

Le Pôle de la concurrence, de la consommation, de la répression des fraudes et de la métrologie se concentre sur la surveillance rigoureuse des pratiques commerciales pour assurer la loyauté des échanges.

Son action a permis d'apporter des réponses concrètes face aux fraudes et aux abus.

Un cadre économique juste et transparent est une condition essentielle pour la compétitivité des entreprises et la confiance des consommateurs.

## LUTTER CONTRE LA VIE CHÈRE

Dans le cadre du renfort des contrôles des prix, Bruno Dufay du pôle C a apporté en Martinique un soutien aux collègues concernant la mise en place et le suivi du bouclier tarifaire sur les prix.



Le pôle prend des mesures correctives et répressives. Les pratiques les plus dommageables sont les plus sanctionnées pour protéger les consommateurs et les entreprises.

Les injonctions, sanctions, et les autres décisions prises à l'encontre de professionnels à la suite de contrôles font l'objet de publicité sur son site internet. <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/laction-de-la-dgccrf/injonctions-et-sanctions>

Conformément à la loi, les publications sont temporaires, d'une durée variable selon la gravité des faits.

## AMENDES ADMINISTRATIVES

**586 000 €** de sanctions financières

En 2024, le Pôle C :

- » a adressé **51** constats d'infraction pénale à l'autorité judiciaire,
- » a rédigé **10** mesures de remise en conformité,
- » a prononcé **21** amendes administratives, pour un montant moyen de **27 000 €**.

Le service de pilotage soutient les enquêteurs sur le terrain afin d'optimiser l'efficacité du Programme National d'Enquêtes, en particulier pour mieux cibler les interventions sur les territoires.

Les produits agricoles, particulièrement impactés par la crise, sont au cœur des préoccupations. Les enquêtes et contrôles, en particulier concernant la loyauté alimentaire, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les allégations trompeuses, notamment en matière d'étiquetage, ainsi que contre les pratiques déloyales.

Cela permet également de soutenir la souveraineté alimentaire en renforçant la confiance dans les produits locaux et en préservant l'intégrité des marchés.

En 2024, le Pôle a particulièrement œuvré pour la lutte contre la vie chère, favorisant une équité durable face aux défis économiques et environnementaux.

Des défis qui évoluent : l'essor du numérique, les nouvelles pratiques commerciales et la transition écologique exigent des outils de régulation renforcés.

Des priorités claires :

- » **simplifier** : fluidifier les relations entre entreprises, administration et consommateurs,
- » **protéger** : cibler les contrôles, dans les secteurs « fraudogènes »,
- » **accompagner** : intégrer encore davantage l'intelligence artificielle dans les outils d'enquête.



# INSTAURER UN CLIMAT DE CONFIANCE MUTUELLE ENTRE COMMERÇANTS ET CONSOMMATEURS, RENFORCER LA LOYAUTÉ ÉCONOMIQUE

La **métrologie légale** effectue des **contrôles sur des instruments de mesure utilisés pour des transactions**, comme les balances, les pompes à essence et les taximètres.

Ces vérifications sont essentielles pour **maintenir la confiance des consommateurs et garantir l'équité dans les transactions commerciales**.

En cas de non-conformité, **des mesures correctives sont exigées**.

Ainsi, la métrologie légale joue un rôle crucial dans la **protection des intérêts économiques des citoyens et dans le soutien d'un marché équitable et transparent**.

## 2821 instruments contrôlés en 2024

Une opération régionale thématique de contrôle concernait en 2024 les Instruments de Pesage à Fonctionnement non Automatique. 1449 d'entre eux ont été contrôlés.



Les instruments ciblés, balances et bascules, déterminent la masse pour les transactions commerciales. Elles sont facilement identifiables car **les instruments entrant dans ces catégories doivent arborer une vignette verte réglementaire**.



Exemple : Contrôle des compteurs de gaz et d'eau dans l'industrie

2024 a été marquée par une campagne nationale de vérification de conformité des compteurs de gaz et d'eau dans le secteur industriel.

Menée sous l'égide de la Direction générale des Entreprises, **l'objectif était d'assurer la fiabilité des données de consommation en soutien à la décarbonation et à la sobriété**.

» **418 instruments contrôlés auprès de 110 sites industriels**, pour une trentaine d'opérateurs,

» **1 % des dispositifs de comptage du gaz et 10% des compteurs d'eau non conformes** aux dispositions réglementaires de métrologie légale (principalement, dépassement de l'échéance du contrôle périodique),

» **rappels à la réglementation** à l'ensemble des gestionnaires concernés : mise en conformité.

Garantir l'égalité d'accès aux marchés publics est également la mission du Pôle C, qui s'assure du respect des règles de concurrence pour les marchés publics dans le Loiret, grâce à une mutualisation des ressources pour la DDPP 45.

Ce rôle est essentiel dans le **maintien de la transparence et de l'équité dans les processus d'attribution des marchés**. En veillant à ce que **toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur localisation**, aient la possibilité de participer à ces appels d'offres, le Pôle C contribue à promouvoir une économie locale dynamique et diversifiée.

Il s'engage également à identifier et à éliminer toute pratique discriminatoire ou restrictive qui pourrait entraver cet accès égalitaire.

Grâce à cette vigilance, il assure non seulement le **respect des normes légales**, mais aussi la **confiance des acteurs économiques dans le système de commande publique** avec les DDETS/PP.

## EN 2024

**69 marchés** ont été contrôlés.

# RENFORCER LA COOPÉRATION, INNOVER ET ENRICHIR LES ACTIONS

## JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (JOP)

### Le pôle C en partenariat avec familles rurales

L'arrivée en 2024 de la flamme olympique dans le Loiret ainsi que les Jeux Parasportifs en Centre-Val de Loire ont mis en lumière une convention entre Familles Rurales et la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF).

Ce partenariat visait à mener **des actions de prévention** auprès des consommateurs durant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Sur un stand commun des représentants de Familles rurales et des agents de la DREETS ont **échangé avec les participants**, leur rappelant la possibilité de **signaler des problèmes de consommation** via le site [SignalConso](http://www.signal.conso.gouv.fr) ([www.signal.conso.gouv.fr](http://www.signal.conso.gouv.fr)).

Des flyers ont été distribués pour **sensibiliser le public aux fraudes**, et un jeu a été proposé sur les **arnaques liées aux JO/JOP**.



### Une forte mobilisation de l'inspection du travail

Les agents de contrôle de l'URACTI\*, de la DDETSPP de l'Indre appuyés par une équipe régionale de la DREETS ont assuré la prévention et le contrôle des entreprises impliquées dans les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

(\*unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal)

L'objectif était de **s'assurer, sur le terrain, que tous les acteurs respectaient la réglementation** en matière d'emploi et de conditions de travail.

**Des actions de sensibilisation** ont été menées auprès de l'organisateur des JOP, des donneurs d'ordre et des employeurs sur les obligations en matière de droit du travail.

### JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 À CHÂTEAUROUX - CENTRE DE TIRS



- » 89 contrôles ont été effectués avant, pendant et après les épreuves, notamment dans la restauration, l'hôtellerie, le nettoyage et la sécurité.
- » Des manquements ont été relevés concernant l'emploi, la rémunération, la durée et la sécurité au travail.

Certains manquements ont été sanctionnés par procès-verbal, amende administrative, arrêt de chantier, et fermeture temporaire d'établissement.

## COLLABORATION ET PARTENARIAT

### Collaboration DREETS - Agence Régionale de Santé

À la fin de 2023, des réunions ont permis de clarifier les missions et les méthodes de chaque entité. **Séverine Roland du Pôle T et Arnaud Belhadj du Pôle C ont rencontré l'agence régionale de santé (ARS)** pour définir leurs domaines d'intervention et leurs approches.

**Au printemps 2024** les enquêteurs de la CCRF et l'ARS ont présenté leurs attributions respectives aux inspecteurs du travail.

**Cette collaboration accrue a permis de mieux cibler les contrôles initiés par chaque corps.**



### Partenariat contre le travail illégal

**L'Union des Entreprises de Coiffure du Centre-Val de Loire, la Chambre des métiers et de l'artisanat régionale, ainsi que les services de l'État, ont signé un accord de partenariat le 15 avril 2024.**

Cet **engagement** a pour objectif de **renforcer la lutte contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale** dans un secteur qui comprend environ **2 100 établissements de coiffure** et près de **1 200 coiffeurs à domicile dans la région.**



## PROMOUVOIR UN CADRE DE TRAVAIL SÛR, ÉQUITABLE ET INNOVANT

Le 25 novembre 2024, une matinée de sensibilisation et de prévention des agissements sexistes et des violences sexuelles au travail a eu lieu à la DREETS : Identifier, Prévenir et Agir.

C'était l'occasion de présenter un **outil de sensibilisation - Quizz et Roue des violences sexistes et sexuelles** - qui a été créé par un **groupe partenarial du 4<sup>e</sup> plan régional santé au travail, (PRST4)** composé de la **DREETS**, de l'**Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)**, des **partenaires sociaux** et des **services de prévention**.



Véronique CARRÉ a signé au nom de la DREETS Centre-Val de Loire la charte des « 7 engagements pour une route plus sûre » lors des « Plein'Airs 2024 de la sécurité routière ».

Ces engagements incluent :

- » limiter l'utilisation du téléphone au volant aux urgences,
- » exiger le port de la ceinture de sécurité,
- » prescrire la sobriété sur la route,
- » refuser les dépassements de vitesse,
- » intégrer des temps de repos lors des trajets,
- » favoriser la formation en sécurité routière,
- » encourager un meilleur équipement pour les utilisateurs de mobilité douce, tels que les vélos et les trottinettes.



Véronique Carré et Sabrina Rousselle - Responsable du service Santé et Sécurité au Travail - Référente PRST4



La DREETS Centre-Val de Loire s'engage dans un processus de modernisation pour optimiser l'utilisation du numérique.

En 2024, le **déploiement progressif d'un parapheur électronique** a débuté, permettant des signatures à la fois sécurisées et rapides.



Les agents sont encouragés à participer à la transformation numérique via des formations, ce qui améliore l'**efficacité des opérations** et assure une **traçabilité complète** des documents numérisés.

En 2025, les **pôles métiers** vont s'investir dans le **déploiement des démarches simplifiées**, grâce à la publication de téléprocédures permettant de **répondre plus rapidement aux besoins des usagers**.

La DREETS s'inscrit également dans une démarche de développement durable.

Elle promeut celui-ci par la mise à disposition, pour les agents, de **fiches d'optimisation de l'utilisation de la messagerie**, et de **sobriété numérique** issues de travaux « engagements DREETS » pris lors de la journée de convivialité de juin 2024.

### « DÉMARCHES SIMPLIFIÉES » : EFFECTUER UNE DÉMARCHÉ ADMINISTRATIVE EN LIGNE.

Avec la numérisation, ces démarches font gagner du temps aux citoyens et aux entreprises, et réduisent la complexité. Cela inclut des formulaires en ligne simples, des plateformes pour suivre les demandes, et un accès centralisé à l'information.

Ainsi, l'administration publique vise à **offrir un service plus efficace et accessible, renforçant la transparence et la confiance du public**.





**DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,  
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

131, rue du Faubourg Bannier - CS 85809  
45058 Orléans Cedex 1  
Téléphone : 02 45 48 57 13  
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>